



Gestion des partenariats dans un processus de mobilisation des ressources

**Présenté par : Théophile AGBOFOUN,
HFA-FOASPS**



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



Objectif de la session 7



- **Présenter et expliquer aux participants la démarche, les techniques et outils de gestion des accords de partenariat**

Questions de la séance

- **Qu'est-ce qu'un partenariat ?**
- **Comment gérer un accord de partenariat ?**



Qu'est-ce qu'un partenariat ?

Dans la langue française, le mot partenariat bien qu'apparaissant déjà en 1781, a fait son entrée dans le petit Robert seulement en 1997 avec la définition suivante : « association d'entreprises, d'institutions en vue de mener une action commune » .

« Système associant des partenaires sociaux ou économiques, et qui vise à établir des relations d'étroite collaboration (exemple : l'entreprise et ses fournisseurs ou sous-traitants). »

Le partenariat est le fait d'être partenaire ou associé. Un partenariat est une association entre deux ou plusieurs acteurs ou entités qui décident de coopérer en vue de réaliser un objectif commun. Le partenariat peut être de nature économique, financière, scientifique, culturelle, artistique, etc.

17 PARTENARIATS
POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



Quels sont les secteurs d'un partenariat ?

La société est caractérisée par 3 secteurs :

- le secteur public (*l'Etat, les services et agences de l'État, ou les organisations internationales constituées des nations*),
- le secteur privé (*les entreprises, sociétés et industries privées, les institutions nationales ou internationales privées*),
- le secteur de la société civile (*les organisations non gouvernementales nationales ou internationales à caractère social ou humanitaire ainsi que les organisations associatives*).



Intérêts d'un partenariat ?

Dans un bon partenariat:

- Chaque secteur apporte ses compétences spécifiques et se sent directement responsable du résultat que l'on attend du partenariat.
- Les partenaires se sentent concernés et égaux au cours du processus de construction et de maintenance du partenariat.



Intérêts d'un partenariat ?



- La bonne gestion des relations entre partenaires conditionne la réussite du partenariat.
- Les partenariats, conçus et exécutés en associations de personnes ou d'organisations pour la réalisation d'objectifs communs dans le cadre d'une collaboration structurée, pourraient aider à entreprendre des projets ou programmes de développement de nos populations.
- les partenariats facilitent l'obtention de résultats grâce à la mutualisation des ressources.

Vue typique de la mobilisation des ressources





Signer un accord de partenariat

L'accord de partenariat est un document qui engage les deux parties (Votre Organisation et le partenaire) et définit les modalités et les procédures de collaboration. Seule la hiérarchie est habilitée à signer cet accord au nom de l'Organisation. Mais auparavant, le contenu doit être porté à la connaissance des membres du bureau et ou secrétariat exécutif.

Pour chaque accord signé, il est souhaitable de désigner un chargé de partenariat distinct du Président du Bureau Exécutif.

Mise en œuvre de l'accord

- Les clauses de l'accord de partenariat doivent être scrupuleusement respectées.

Pour ce faire le bureau exécutif doit éviter de:

- Utiliser les fonds alloués à des destinations autres que celles prévues;
- Refuser de justifier l'utilisation des fonds;
- Refuser de rendre compte de l'état d'exécution;
- Ne pas respecter leur engagement.

Respecter et suivre les clauses de l'accord

Le non-respect des accords de partenariat peut entacher l'image de l'organisation et compromettre les négociations futures avec le partenaire ou d'autres partenaires.

La première autorité de l'organisme est la garante du respect des clauses de l'accord. Pour cela il doit mettre en place un dispositif de suivi de l'exécution des différents accords de partenariat.

Ce suivi doit permettre de faire régulièrement le point sur l'état de mise en œuvre de chaque accord et de fournir les différentes pièces y afférentes (rapports d'activités et financiers, pièces justificatives ...)

Impliquer les membres dans la mise en œuvre du partenariat

La mise en œuvre du partenariat ne doit pas incomber seulement au président ou au chargé du partenariat et au comité de suivi. Le bureau exécutif et les membres doivent participer activement à toutes les actions liées à l'accord.

- Ils doivent être informés:
- *du contenu de l'accord;*
- *de la constitution du comité de suivi;*
- *de l'évolution de la mise en œuvre;*

Rendre compte

A l'issue de la mise en œuvre des actions contenues dans l'accord de partenariat, le bureau exécutif ou de coordination de l'organisation a l'obligation de rendre compte.

Cela pourrait se faire à travers:

- *L'établissement d'un bilan sous forme de rapport comportant le niveau d'exécution des activités prévues et des finances, les difficultés rencontrées et les leçons tirées;*
- *La tenue de l'assemblée générale de l'organisation pour l'approbation des rapports;*
- *La transmission officielle des rapports aux partenaires;*
- *La diffusion dans les médias;*

Rendre compte permet à l'Organisation/projet/programme d'être crédible auprès des membres et des partenaires. Ceci augure d'une bonne gouvernance permettant de bénéficier toujours du renouvellement des accords de financement et de nouveaux partenariats.



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

Merci !

